Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 78 (2016)

Heft: 10

Rubrik: Sécurité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Frontal dans le viseur de la police

Ces derniers temps, les véhicules agricoles sont davantage contrôlés. C'est justement le chargeur frontal qui est de plus en plus incriminé par la police. Effectivement, un tracteur équipé d'un frontal peut avoir de la peine à respecter la législation en vigueur.

Stephan Berger et Stefan Pünter*

Les instructions légales laissent souvent une marge de manœuvre pour des interprétations et sont appliquées différemment selon l'utilisateur. Si le policier qui contrôle a trop peu de connaissances en agriculture, cela peut poser des problèmes. Si la police exige, par exemple, que le chargeur frontal soit transporté sur une remorque, cela devient absurde pour les agriculteurs. Il reste cependant important qu'avec l'interprétation des lois, la prévention des accidents, la mise en danger de tierces personnes et la propre sécurité de l'utilisateur se trouvent toujours au premier plan. L'ASETA demande donc aux agriculteurs d'annoncer les cas spéciaux à la suite de des contrôles routiers.

Zones de problèmes potentiels

Sur la route avec un frontal, les points suivants sont à observer.

- Porte-à-faux avant: les engins supplémentaires nécessaires équipant à titre temporaire des véhicules automobiles agricoles et des tracteurs industriels utilisés pour des courses agricoles peuvent atteindre 4m au plus à l'avant du centre du dispositif de direction.
- Outils au frontal: des outils peuvent être crochés au frontal pour autant qu'ils ne dépassent pas le porte-à-faux de 4 m depuis le milieu du volant et qu'ils ne limitent que peu le champ de vision du conducteur. Les pointes et les arêtes tranchantes doivent être recouvertes.
- Miroirs de vision latérale: les tracteurs dont les composants de véhicules, les engins de travail ou les engins supplémentaires dépassent de plus de 3 m vers l'avant, à compter du centre du volant, doivent être équipés de miroirs de vision latérale. Ces miroirs doivent avoir une

surface de 300 cm² chacun et être montés le plus à l'avant possible.

- Visibilité: le frontal doit limiter le moins possible la visibilité du chauffeur. Cette limitation de visibilité ne doit pas conduire à des situations dangereuses.
- Position du frontal: le frontal doit être soit abaissé (recommandé) ou alors en position haute. Attention: la position haute limite la stabilité du tracteur et modifie son comportement en cas de freinage.
- Charge sur le frontal: on ne doit pas transporter de charge sur ou dans l'outil croché au frontal.

Conclusion

Si les agriculteurs respectent les règles de circulation routière, ils pourront plus aisément se dégager de la responsabilité en cas d'accident. Cependant, il n'est pas facile de se procurer un aperçu des exigences minimales légales et de s'orienter dans la jungle de la réglementation.

^{*} Stephan Berger travaille à l'office de technique agricole du Strickhof Lindau et, comme Stefan Pünter, il est membre du comité de l'ASETA-ZH.

« As du volant »

Cours de conduite « As du volant » à Sennwald (SG) et à Roggwil (BE) Désormais reconnu OACP! Les dames sont particulièrement favorisées!

Depuis 1998, le SPAA organise le cours de conduite « As du volant », lors duquel on peut déraper sans danger, comparer la réaction et la tenue de route du tracteur à 30 ou à 40 km/h, avec et sans remorque.

A ce jour, nous comptons plus de 4060 participants pleinement satisfaits par ce cours, dont bon nombre de mécaniciens sur machines agricoles. Il n'est pas rare qu'une équipe d'entreprise au complet participe à ce moment de formation rassembleur!

Fort d'une telle expérience personnelle, vous êtes à même de donner de précieux conseils sur la sécurité routière aux agriculteurs à qui vous vendez des tracteurs. En outre, vous pouvez faire valoir ce cours comme formation continue dans le cadre de votre solution de branche pour la sécurité au travail.

Cours reconnu selon l'OACP!

En suivant ce cours, les mécaniciens sur machines agricoles qui conduisent des camions peuvent remplir leur obligation de formation continue découlant de l'OACP de manière efficace et avantageuse.

Le cours est proposé aux dates et aux lieux de cours suivants:

Sennwald (SG): 19 au 29 novembre 2016 (seulement en allemand)

Roggwil (BE): 12, 14 et 17 décembre 2016 (en français)



Prix des cours

Hommes CHF 195.-, femmes CHF 145.-, hommes avec attestation OACP CHF 375.-, femmes avec avec attestation OA-CP CHF 195.-

Sponsors

Ces prix très attractifs ne sont possibles que grâce à nos généreux sponsors: Same Deutz-Fahr Suisse SA, GVS-Agrar, Agro-Technik Zulliger Sàrl, Schweizer Agrarmedien sàrl, AGRI, AXA Winterthur et Schär Landtechnik SA.

Nouveau: une ristourne de CHF 100.est accordée par le Fond de sécurité routière (FSR) à ceux qui ont demandé la reconnaissance OACP.

Information

Safe at Work encourage la participation des femmes avec un rabais supplémentaire de CHF 50.-. Toutes les réductions sont déjà incluses dans les prix inscrits ci-dessus. Les groupes dès 5 personnes bénéficient d'un rabais de CHF 20.- par personne.

Informations et inscriptions:

SPAA, Moudon, tél. 021 557 99 18, www.spaa.ch

ANNONCE

